

DRT-14

MAITRISER LE NOUVEAU CODE DU TRAVAIL EN VIGUEUR

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, chaque participant devra mieux :

- Connaitre les fondamentaux du droit du travail nécessaires à la gestion quotidienne des relations du travail
- Identifiez les différentes formes de contrat de travail et les situations dans lesquelles il est possible de recourir au contrat de travail à durée déterminée
- Repérez les conditions dans lesquelles il est possible d'apporter une modification au contrat de travail
- Maîtriser les garanties dont bénéficient les salariés en cas d'arrêt de travail pour cause de maladie, maternité, accident du travail
- Mieux cerner les contours du pouvoir disciplinaire de l'employeur
- Comprendre le rôle des différentes instances représentatives du personnel et leurs règles de fonctionnement

CONTENU DU PROGRAMME DE LA FORMATION :

- **Cerner l'environnement juridique des relations du travail**
 - ✓ Identifier et connaître les sources du droit du travail.
 - ✓ Loi, Règlements, conventions collectives de travail (secteur ou entreprise), jurisprudence, usages, règlement intérieur...
 - ✓ Savoir où trouver l'information dont on a besoin
- **Distinguer les autorités compétentes en droit du travail**
 - ✓ Les compétences spécifiques des juridictions civiles, pénales et administratives
 - ✓ Rôles et pouvoirs de l'inspection du travail
- **Choisir et rédiger le contrat de travail**
 - ✓ Rédaction du contrat de travail : conclure valablement un contrat de travail
 - ✓ Contrat à l'essai
 - ✓ Contrat à durée déterminée

- **Durée du travail**
 - ✓ Déterminer la durée maximale du travail
 - ✓ Temps plein / temps partiel
 - ✓ Heures supplémentaires
- **Administrer la relation contractuelle**
 - ✓ Congés principaux : congés, congé parental, congé de maternité.
 - ✓ Réagir face à une incapacité de travail : obligation du travailleur vis-à-vis de l'employeur.
 - ✓ Protection du salarié contre le licenciement en cas de maladie.
- **Se repérer dans l'organisation de la représentation du personnel**
 - ✓ Conséquences des nouveaux critères de représentativité
 - ✓ Distinguer le rôle des différentes instances (CE, DP, DS, CHSCT)
 - ✓ Rôle du représentant de la section syndicale
 - ✓ Leurs moyens d'action
 - ✓ Obligations de l'employeur en matière de réunion, information, consultation et négociation

PUBLIC CIBLE :

- Collaborateurs des services RH
- Toute personne souhaitant maîtriser les principes fondamentaux du droit du travail

DUREE DE LA FORMATION :

03 jours (24 heures)

ANIMATEUR :

Formateur expérimenté et qualifié